

République Française - Département de la Savoie

Arrondissement d'Albertville

Commune d'Aime-la-Plagne

Conseil municipal du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Aime-la-Plagne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conseillers en exercice : 29

Présents: 24

Votants: 25

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Camille Dutilly - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Muriel Limonta Verthier - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Juliette Michel - André Pellicier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet

Excusé: Robert Traissard (pouvoir à Jacques Duc)

Absents: Franck Chenal - Marie Latapie - Charley Mingeon - Marie-Pierre Rebrassé

Secrétaire de séance : Anthony Destaing

Date de convocation : 24 janvier 2025

Date de publication: 07 février 2025

<u>Délibération n°2025-001 – Renouvellement de la convention avec La Plagne Tarentaise</u> pour la navette de transport entre les Charmettes et Plagne-Aime 2000

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle que depuis 2012 la commune de la Plagne Tarentaise organise un service de transport urbain de personnes depuis le hameau des Charmettes, en passant par la piste de bobsleigh et jusqu'au site de Plagne Aime 2000. Cette navette est organisée dans le cadre de sa régie de transport depuis 2018.

Elle ajoute que la commune d'Aime-la-Plagne participe financièrement à ce transport puisqu'il bénéficie à la clientèle séjournant à Plagne Aime 2000.

Madame le Maire propose de renouveler la convention de participation financière conclue avec la commune de la Plagne Tarentaise pour cette saison d'hiver 2024/2025, soit du 14 décembre 2024 au 25 avril 2025.

Elle précise que la participation de la commune d'Aime-la-Plagne s'élève de manière forfaitaire à 10 000 € pour la saison, soit la même somme versée qu'en 2024.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver le renouvellement de la convention conclue avec la commune de La Plagne Tarentaise pour le financement de la navette les Charmettes/Plagne Aime 2000.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine Maironi-Gonthier

Le secrétaire de séance,

Anthony Destaing

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.